

OBSERVATOIRE REGIONAL DT-DICT

Le 15 février 2017

| | |
|---------------------------|---|
| CD 15 | |
| CD 63 | Alain HUSSON |
| CINOV | |
| CSNGT | Jonathan LAURENT |
| DALKIA | |
| DREAL | David BOYER |
| ENEDIS | Hélène BERTHON Jonathan BERCHET Marc POIRIER |
| FNEDRE | |
| GRDF | Jan DUSENBERG |
| GRT GAZ | Eric RHETAT |
| ORANGE | Daniel DUMAS |
| RTE – GET Auvergne | Yves PASSERAT DE LA CHAPELLE |
| SDE ALLIER | Yves MOREL |
| SEMERAP | |
| SYNTEC | Julien DUBOISSET |
| Ville de Clermont-Ferrand | |
| F RTP | Vincent BOVET Gilles DURAND Hervé LUSTIERE Frédéric MARIE Claude MERCIER Pierre MALOCHET |

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2016

Le compte-rendu de la réunion du 16 février 2016 a été approuvé à l'unanimité.

2. Actualités DT-DICT

- ✚ Une mise à jour de la réglementation suite à l'arrêté du 27/12/2016
 - ⇒ Guide d'application de la réglementation Fascicule 1 : Dispositions générales : ce fascicule rappelle la totalité de la réglementation.
 - ⇒ Guide d'application de la réglementation Fascicule 2 : Guide Technique V2. Ce guide permet à tout intervenant à proximité des réseaux et selon la technique de réalisation employée de trouver une explication précise pour que les travaux se déroulent dans le respect de la réglementation et surtout la prise en compte de la prévention et de la sécurité de tous.
 - ⇒ Guide d'application de la réglementation Fascicule 3 : Formulaire. Il regroupe les CERFA et autres documents indispensables dans le cadre de la réglementation.
- ✚ Dans le guide technique, création de fiches nouvelles dont :
 - ⇒ Fiches branchements pour travaux à proximité des branchements avec affleurant
 - ⇒ Fiches pour implantation de piquets de chantier (importante pour réduire les poses de fiches « directement » sur le réseau !)

3. Point sur DO 2016

- ✚ ENEDIS : + 8% de DT et DICT. Les ATU ont aussi augmenté de 8%. Un filtrage des ATU abusifs : 15% sont concernés et, à ce jour, les ATU dits abusifs ont baissé à 4%. Hausse de 10% des DT-DICT conjointes avec des travaux très longs. Baisse des DO et surtout ceux causés par les entreprises TP.
- ✚ GRDF : de 10 à 15% de hausse sur les déclarations. DO en hausse de 59 en 2015 à 70 en 2016, soit 15%. Des actions auprès d'entreprises de TP ont été réalisées pour sensibiliser sur l'importance de respecter la réglementation. 10% d'ATU en plus.
- ✚ GRT GAZ : Hausse des DT et des DICT. 20% supplémentaires d'ATU.
- ✚ ORANGE : travail auprès des sous-traitants pour les sensibiliser sur la réglementation. Baisse sensible du niveau des DT (-8%) ainsi que pour les DICT. Baisse des DT-DICT conjointes et également pour les DO de l'ordre de 20%. Moins de dégâts sur les branchements souterrains. Les DO causés par des entreprises de TP restent stables.
- ✚ RTE : augmentation des déclarations de 15 à 20%. Pas de DO. Les ATU restent abusifs surtout pour les réseaux d'eau.
- ✚ SEMERAP : travaille uniquement pour les collectivités dont elle dépend. 1000 à 1500 casses de canalisations par an. L'urgence est souvent présente donc elle utilise fréquemment les ATU. Des recherches de fuites en amont sont faites mais cela ne suffit pas à empêcher les interventions urgentes.

4. Bilan 2016 de la DREAL cf. ppt

- ✚ Plus que 3 départements étudiés (La Haute-Loire est gérée avec la Loire). DO Gaz en hausse importante, avec l'arrivée de nouvelles entreprises, qui n'étaient pas touchées en 2015. Même des maîtres d'œuvre et de grandes collectivités ne connaissent pas encore la réglementation.
- ✚ 75% de DO causés avec des engins mécaniques ! Le marquage-piquetage reste très superficiel. Une différence entre les maîtres d'ouvrage exploitants et les autres MO.
- ✚ 41 interventions de la DREAL. 2 amendes administratives.
- ✚ Présentation GRDF : Jan DUSENBERG a précisé que 9 endommagements ont été causés par l'utilisation d'outil mécanique. Le REX présenté montre qu'il faut un équipement adapté aux travaux réalisés et que les réseaux soient bien découverts (quand cela est possible).

5. Plateforme DT-DICT en Auvergne

Les travaux sur la plateforme DT-DICT Auvergne progressent. Pour rappel, elle comprendra 3 parties :

- La 1^{ère} présentera ce qu'il faut faire sur le terrain
- La 2^{ème} permettra de s'exercer réellement avec de faux plans et donc apprendre l'application de la réglementation (points d'arrêt, prise en compte des affleurants, marquage-piquetage, etc.)
- La 3^{ème} sera réservée à GRDF pour ses travaux gaz et ses propres formations internes.

ENEDIS et GRDF ont travaillé sur les plans de réalisation avec ECF VIGIER.

Outre ENEDIS et GRDF, ORANGE est d'accord de fournir du matériel et des longueurs de réseaux pour la mise en place du site.

6. Compte-rendu de la réunion de l'observatoire national DT-DICT du 7 décembre 2016

Le Président Denis ROYNETTE avait convié Claude MERCIER pour présenter les travaux de l'observatoire Auvergne. Au sein de ce conseil d'administration, tous les acteurs de l'acte de construire et de la réglementation étaient présents. Ce fut l'occasion de parler des travaux sur le DCE, du projet de PV de marquage-piquetage, sur lequel l'observatoire va s'appuyer pour établir un document national, et enfin, il a été présenté CANALIA, la structure mobile présentant tous les réseaux souterrains existants.

Nous avons été informés que les numéros de DT sont désormais compatibles entre tous les prestataires de gestion des DT et DICT.

En fin de réunion, la zone de 100 m² a été abordée. Ce sujet important a été en discussion pendant plus d'un an avant d'aboutir à un consensus. Les REX permettront dans l'avenir de vérifier son opportunité et sa pérennité (ou pas).

7. Autres questions techniques

Cas d'une DICT où le concessionnaire a un réseau mais pas de plan pour déterminer son emplacement. Dans ce cas, c'est au concessionnaire de tracer le réseau et de le chercher. Problème de la canalisation non répertoriée et aucune réponse de son exploitant. Le responsable de projet fera pratiquer des IC qui resteront à la charge financière de l'exploitant de réseaux. Et il communiquera les résultats à l'exécutant des travaux.

Si casse de la canalisation, tous les frais seront à la charge du propriétaire du réseau endommagé.

8. Planning 2017

Les prochains observatoires auront lieu les :

- Le 7 juin 2017
- Le 11 octobre 2017

La prochaine réunion de l'Observatoire sera le mercredi 7 juin 2017 à 9h30